

Interdiction des pesticides : en route vers le zéro phyto ! [1]

01 septembre 2014



Depuis le 1er juin 2014, il est interdit de pulvériser des pesticides sur les sols revêtus publics en lien avec un réseau de collecte des eaux (comme les trottoirs par exemple) ou avec une eau de surface.

À partir du 1er septembre 2014, cette mesure s'étend à tous les sols de ce type, qu'ils soient publics ou privés. Par exemple, une allée de garage privée qui est bordée par une rigole de collecte des eaux est ainsi concernée par cette interdiction.

Il faudra également veiller à respecter les zones tampons :

- le long des eaux de surface sur une largeur minimale de 6 mètres à partir de la crête de berge et ne pouvant être inférieure à celle définie dans l'acte d'agrément de chaque pesticide ;
- le long des terrains revêtus non cultivables (surfaces imperméables ou peu perméables telles que voiries, trottoirs, pavés, graviers...) reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales (p.ex. grille, avaloir, filet d'eau...), sur une largeur de 1 mètre ;
- en amont des terrains meubles non cultivés en permanence (p. ex. terrains vagues, talus...) sujets au ruissellement en raison d'une pente supérieure ou égale à 10 % et qui sont contigus à une eau de surface ou à un terrain revêtu non cultivable relié à un réseau de collecte des eaux pluviales, sur une largeur de 1 mètre à partir de la rupture de pente.

Pour éviter les pesticides, consultez nos brochures :

- [C'est toujours les p'tits qu'on pschiit ! Petit guide pour éviter les pesticides à la maison et au jardin](#) [2].
- [Mode d'emploi de l'achat public écologique - Gestion des espaces verts "zéro pesticide"](#) [3].

Source : [Union des Villes et Communes de Wallonie asbl](#) [4]

Photo : [La Sûre (de Cayambe, sur

Wikipedia)-> http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%BBre_%28rivi%C3%A8re%29 [5]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/Interdiction-des-pesticides-en>

[2] <http://www.ecoconso.be/C-est-toujours-les-p-tits-qu-on>

[3] http://www.achatsverts.be/sites/mkw/files/uploads/Mode_emploi_EV.pdf

[4] <http://www.uvcw.be/actualites/2,129,1,0,5676.htm>

[5] http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%BBre_%28rivi%C3%A8re%29